



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D'UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2022-2023

Trimestre : octobre-novembre-décembre 2022

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet de la ministre Sonia LeBel	34 520,81 \$
Personnel du cabinet du ministre Jonatan Julien	5 378,04 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	69 153,95 \$
Total ¹	109 052,80 \$

1. Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.